

28 FEVRIER 2019

# SYNTHÈSE

BUDGET 2019 LE MANS METROPOLE



[www.eluspslemans.fr](http://www.eluspslemans.fr)

 ÉlusPSLeMans

 ÉlusPSLeMans

## CADRE GÉNÉRAL

Le budget 2019 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations des politiques communautaires

telles que présentées lors du DOB figurant à l'ordre du jour de la séance du conseil 12 décembre 2018.

→ Les 5 orientations des politiques publiques :

### **Le Mans Métropole,**

- **Une métropole durable qui tend vers un territoire à énergie positive,**
- **Une métropole attractive pour accueillir de nouveaux habitants et entreprises,**
- **Une métropole de services pour un développement équilibré du territoire et de la qualité de vie de ses habitants,**
- **Une métropole de solidarités pour préserver les équilibres des communes et œuvrer à la synergie de l'action publique,**

**telles peuvent être résumées les fortes ambitions qui visent à renfoncer l'attractivité d'un territoire fort de 19 communes et 210 267 habitants, en conjuguant transition écologique et intérêts économiques.**

Le budget 2019 est caractérisé par :

- une forte progression des investissements programmés,
- une poursuite du désendettement grâce à une bonne capacité d'autofinancement,
- une maîtrise globale des charges de fonctionnement,
- une quasi stabilité d'un budget à l'autre des inscriptions de crédits relatives aux ressources humaines,
- un dynamisme des recettes de fonctionnement notamment celles liées à la gestion des déchets et à la production d'énergie.

## 2. Budget de fonctionnement

Le budget global de fonctionnement de la ville du Mans s'établit à 166,617 M€.

### a. Les recettes

Les principales recettes :

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) → 26,953 Md€
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) → 17,066 M€
- Dotation Forfaitaire en 2019 → 28,730 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine → 6,190€

### b. Les dépenses

Pour rappel, la Loi de Programmation des finances publiques 2018 – 2022 encadre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement avec un objectif national contraignant l'évolution pour les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre correspondant à un taux de croissance annuel de +1,20% sur le plan national.

Le budget des dépenses de fonctionnement s'établit à 142,265 M€

→ Les contributions obligatoires :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 9,816 M€
- Syndicat Mixte Technopole : 581 300 €
- Les syndicats Mixtes du SCOT du Pays du Mans et « Le Pays du Mans » : 243 000 €
- Syndicat Mixte des Gens du Voyage : 310 000 €

### 3. Budget d'investissement

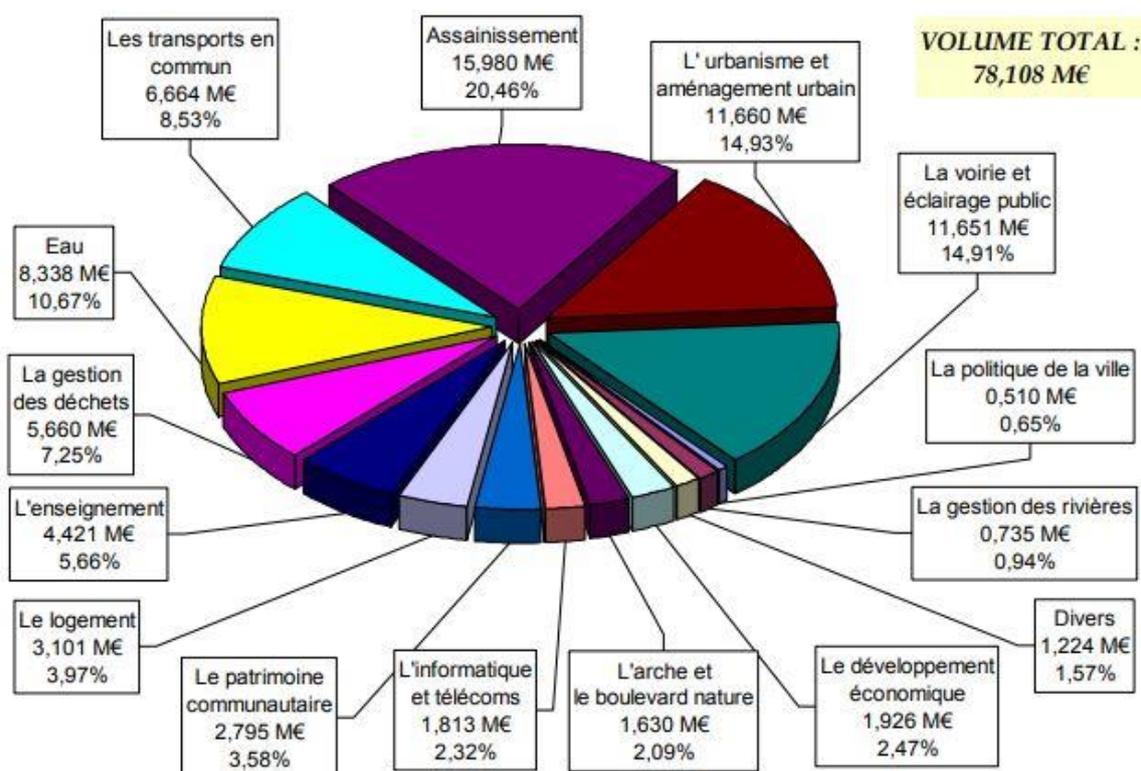
#### a. Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 74,206M€

Les plus significatives sont :

- L'autofinancement brut total : 41,886M€
- Le fonds de compensation de la TVA : 3,000 M€
- Opérations de gestion de dette : 11,200M€

#### b. Les dépenses



## 1. ÉCONOMIE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### - *Développement économique*

Le Mans Métropole s'appuie sur la complémentarité et les spécificités des structures du développement économique de son territoire pour mener à bien sa politique de développement économique. En 2019, les actions prioritaires viseront à renforcer l'attractivité de Le Mans Métropole en favorisant les innovations, en soutenant les filières clefs et d'avenir. La collectivité accompagnera l'implantation et le développement d'entreprises tout en maîtrisant la consommation foncière et notamment des terres agricoles et en favorisant la reconversion de friches.

### - *Enseignement supérieur et recherche*

En quelques décennies, Le Mans Université et les autres établissements ont atteint un niveau de crédibilité reconnue nationalement et internationalement.

Si l'acoustique manceau exerce un leadership européen et rayonne au niveau mondial, elle n'est pas l'unique atout de l'université. Globalement son activité scientifique par chercheur est supérieure à celles de nombreuses autres universités françaises. Cette intensité explique la proportion importante de laboratoires rattachés au CNRS.

Alors que la Communauté urbaine avait été très volontariste pour se doter d'une université de plein exercice, l'objectif est aujourd'hui rempli : Le Mans Université présente un éventail d'enseignements attractifs adossés à des laboratoires très actifs.

Dans un environnement très concurrentiel, sur ce socle de compétences et de réussites qui donne une identité solide, originale au campus manceau, il est nécessaire pour le développement économique et social et pour l'attractivité du territoire, d'affirmer dès 2019, *Le Mans, Métropole universitaire*.

→ **En fonctionnement, la subvention de l'université sera augmentée de 300 000€**

→ **En investissement, la subvention de l'université sera augmentée de 100 000€**

- *Emploi – Insertion*

**Une enveloppe budgétaire de 371 550€** est consacrée aux structures associatives ou d'insertion par l'emploi. Au titre de l'année 2019, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) financera différents projets pour un FSE (Fonds Social Européen) **de 850 000€**.

- *Commerces et marchés de plein vent*

**5 axes ont été prioriser :**

- **Affirmer le centre-ville comme destination shopping**
- **Améliorer l'accessibilité au centre-ville**
- **Aménager et mettre en scène l'espace public**
- **Adapter l'offre commerciale et de services par l'innovation pour se différencier**
- **Développer les moteurs de fréquentation non commerciaux.**



A partir des 5 axes de réflexion, une série de 10 actions à mettre en œuvre en priorité a été proposée après des réunions de concertation avec les publics concernés : élus, commerçants, artisans et services du périmètre d'étude, acteurs du commerce (chambres consulaires, associations de commerçants,...), conseils de quartiers. Elles portent, entre autres, sur la lutte contre la vacance commerciale (« boutiques à l'essai », 36 boutiques éphémères, baisse des loyers, reconversion de locaux commerciaux vacants...), la conquête de clientèle (nouveaux services dont livraisons, conciergerie, ouverture méridienne...), l'embellissement et la végétalisation de l'espace public... Ainsi l'opération d'aménagement urbain du quartier Saint-Nicolas se poursuivra en 2019 et sur les années suivantes. Des projets sont aussi en cours de réflexion pour l'embellissement des espaces publics dont celui de la Place de la République. D'autres réflexions telles que la lutte contre la vacance ou la proposition de services innovants dédiés aux consommateurs vont être engagées en début d'année.

## 2. MOBILITÉ

### - Transports en commun

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2019
LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	250 000
SITE PIFFAULT - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ATELIER	LE MANS METROPOLE	650 000
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	875 000
REPLACEMENT CUVES CARBURANT - SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	459 000
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>2 234 000</b>

### - LE PROJET « CHRONOLIGNES »

Une chronoligne est une ligne de bus respectant un certain nombre de critères :

- une fréquentation plus forte (10-12 minutes),
- des amplitudes horaires étendues,
- une plus grande attractivité des horaires (horaires renforcés pendant les petites vacances scolaires et adaptés les samedis après-midi),
- une régularité plus forte, du confort avec des aménagements en couloir bus sur au moins 25% du parcours et des priorités aux feux,
- des Bornes d'Informations Voyageurs à chaque station,
- des stations accessibles PMR,
- une identité visuelle marquante sur un matériel dédié.

## LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE PIERRE PIFFAULT



Un premier crédit de 250 000 € est inscrit au BP 2019 pour la réalisation des études diagnostic et de faisabilité du projet de restructuration du site. Les objectifs principaux de ce projet sont de :

- renforcer la structure et l'isolation du bâtiment (atelier - garage) et assurer le désamiantage
- augmenter la capacité des ateliers et les adapter aux BHNS,
- augmenter la capacité de stockage de matériels et modifier les aires de lavage,
- augmenter le réseau d'alimentation en GNV,
- réaménager les aires de stationnement et équiper les parkings d'ombrières photovoltaïques,
- mettre le site en conformité au regard de la réglementation ICPE

## 3. URBANITÉ

### - VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

#### LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER ET DE SES EQUIPEMENTS CONNEXES



L'entretien des voiries et équipements connexes est assuré par Le Mans Métropole dans le cadre de programmes annuels. En 2019, la collectivité procèdera notamment :

- **au maintien de la signalisation (panneaux de police, marquage au sol, panneaux directionnels) pour 290 000 € en investissement**

**et 452 000 € en fonctionnement,**

- **au renforcement des voiries recevant un fort trafic pour 700 000 €,**
- **à la rénovation de 40 armoires d'éclairage public pour 350 000 €,**
- **à la rénovation de l'éclairage public pour 1 126 500 €,**
- **à la rénovation de divers carrefours à feux pour 51 000 €.**

Par ailleurs, des aménagements complets de voirie et/ou d'éclairage seront réalisés tant sur Le Mans que dans les autres communes de Le Mans Métropole. Sont ainsi programmés en 2019 :

- **La réfection complète d'une partie de l'Avenue P. Piffault au Mans pour 510 000 €.**  
L'appel d'offres prévoit la remise de variantes pour la réduction des déchets, pour le réemploi de matériaux traités sur place et pour l'utilisation de ressources naturelles,
- **Le réaménagement de voirie Route de Saint Georges à Pruillé-le-Chétif pour 300 000 €,**
- **La rénovation du réseau EP avec du matériel nouvelle génération sur la rue de Toulouse au Mans pour 460 000 €.**

## - STATIONNEMENT DE SURFACE ET SOUTERRAIN

Le Mans Métropole offre 3694 places de stationnement réparties dans 12 parkings en ouvrage et en enclos ainsi que 2038 places de stationnement en surface avec horodateurs. L'exploitation de l'ensemble de ce parc de stationnement est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui se terminera fin décembre 2022. En tant que propriétaire des ouvrages, Le Mans Métropole a inscrit au BP 2019 une enveloppe travaux et études de 580 000 €.

### **LES REALISATIONS DE LE MANS METROPOLE**

Un crédit de 450 000 € a été proposé en 2019 pour des travaux à réaliser dans les parkings Médiathèque et Rabelais. À l'instar du parking des Halles en 2018, ces travaux concerneront les peintures des sols, murs et plafonds des différents niveaux. Le service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART) optimisera et réajustera à cette occasion certaines places de parking. La réalisation de ces travaux est prévue au début du 2e semestre (Juillet/Août/Septembre) pour une livraison en octobre 2019. Le parking de la République a fait également l'objet d'une inscription de 100 000 € en vue de sa mise en accessibilité et du remplacement de certaines grosses canalisations aujourd'hui obturées. Il est prévu également, en lien avec le service voirie, d'étancher certains secteurs.

## - URBANISME

L'année 2019 verra l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme communautaire. Elle sera principalement consacrée aux phases administratives de la procédure d'élaboration suite à l'arrêt de projet devant intervenir début 2019. Des études urbaines seront engagées sur des secteurs en renouvellement urbain et des sites en extension pour définir les conditions de développement de nouvelles zones d'habitat et d'activités.

### **LE PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE**

#### **2019 : arrêt de projet et enquête publique**

Après 4 années de travaux liés à l'élaboration du PLU communautaire, le projet sera arrêté en conseil communautaire en début d'année 2019. Le PLU communautaire fixe des choix de développement pour Le Mans Métropole à l'horizon 2030. C'est un des leviers de l'adaptation du territoire au changement climatique par la limitation de l'étalement urbain, la reconstruction de la ville sur elle-même, la préservation des terres agricoles et d'une trame verte et bleue. Le

projet comprend un rapport de présentation avec un diagnostic du territoire et une évaluation des incidences du projet sur l'environnement, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui exprime le projet politique des 19 communes de Le Mans Métropole, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui guident les projets futurs, un règlement commun et modernisé qui fixe l'usage et la constructibilité des sols. L'objectif, au travers de ce nouveau document, est de favoriser un urbanisme de projet et une écriture simplifiée des dispositions réglementaires. Après une période de consultation de trois mois des Personnes Publiques Associées, le projet de PLU communautaire sera soumis à enquête publique avant l'été 2019 en vue de son approbation en décembre 2019.

### - AMENAGEMENT URBAIN

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2019
AIGNE - ENTRÉES DE BOURG	AIGNE	347 000
AIGNE - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	AIGNE	20 000
ALLONNES - GIRATOIRE VC 147 - VC 23	ALLONNES	1 450 000
ALLONNES - ZAC DE LA BUSSONNIERE	ALLONNES	150 000
ARNAGE - ZONE DE LA HERONNIERE	ARNAGE	200 000
ARNAGE - AVENUE NATIONALE	ARNAGE	578 000
ARNAGE - LA GAUTRIE OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	ARNAGE	20 000
CHAMPAGNE - RUE DE VERDUN	CHAMPAGNE	15 000
COULAINES - CARREFOUR BD ST NICOLAS - RUE COCTEAU	COULAINES	2 005 900
COULAINES - CENTRE VILLE (ANCIEN PROG - HORS ANRU)	COULAINES	5 000
FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES	FAY	40 000
FAY - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	FAY	70 000
LA MILESSÉ - EXTENSION PLACE DE L'EUROPE - ETUDES	LA MILESSÉ	200 000
LA MILESSÉ - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	LA MILESSÉ	50 000
LE MANS - CENTRE VILLE	LE MANS - COEUR DE VILLE	10 000
LE MANS - REQUALIFICATION DU QUARTIER ST NICOLAS	LE MANS - COEUR DE VILLE	1 600 000
LE MANS - PLACE DE L'HÔPITAL	LE MANS - COEUR DE VILLE	5 000
LE MANS - RUE DU DOCTEUR LEROY	LE MANS - COEUR DE VILLE	20 000

La réalisation des projets programmés au Budget Primitif 2019 permettra de poursuivre l'embellissement des espaces publics et l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat et d'activités.

### LES ESPACES PUBLICS

Les aménagements prévus en 2019 visent à revitaliser les centres-villes, centralités de quartiers et centre-bourgs, à rééquilibrer le partage de l'espace en faveur des modes doux (vélos et piétons), améliorer la sécurité des usagers et réintroduire le végétal. L'enveloppe des crédits nécessaires à ces travaux est de 7 700 000 €. Plusieurs projets commencés en 2018 s'achèveront en 2019 comme les aménagements du boulevard Saint-Nicolas et de la rue Jean-Cocteau à Coullaines, de la rue Germain-Pilon et du giratoire route de Laval au Mans.

Au cours de l'année 2019, seront engagés les travaux du quartier Saint-Nicolas au Mans, du giratoire sur la route de la Suze à Allonnes, de l'avenue Nationale à Arnage et des entrées de bourg à Aigné. Des études seront menées secteur Voltaire / Cordelet, rue du Docteur Leroy et rue de Belgique au Mans, parking du Verger à l'Arche de la Nature, secteurs Souigné et Sainte-Appoline à Saint-Georges-du-Bois, rue de l'Église à Saint-Saturnin, route de la Bruyère à Trangé et avenue Bouriat / boulevard Pasteur à Yvré l'Évêque.

### **Le Mans – Quartier Saint-Nicolas**



Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville du Mans, Le Mans Métropole engage le réaménagement du quartier piétonnier Saint Nicolas. Ces travaux seront réalisés par tranches jusqu'en 2024. La première tranche concerne les rues de la Perle et de l'Étoile ainsi que la place Saint-Nicolas. Ils consisteront à mettre en œuvre un revêtement de qualité en granit afin d'affirmer la vocation piétonne de ces espaces, complété

d'assises et de végétaux. Une attention particulière sera portée sur l'éclairage et l'ambiance lumineuse en soirée. Le Mans Métropole consacrera 1 600 000 € à cette opération en 2019.

### **Allonnes – Giratoire sur la route de la Suze**



L'aménagement d'un giratoire à l'intersection entre la route de la Suze et la route de la Croix-Georgette permettra de sécuriser ce carrefour et d'améliorer les dessertes existantes, avec la réalisation de voies vertes et l'intégration de noues paysagées permettant la gestion des eaux pluviales. Le Mans Métropole consacrera 1 350 000 € à cette opération en 2019.

## LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

La participation financière à l'équilibre des opérations concédées : 28 opérations d'aménagement sont concédées par Le Mans Métropole à des aménageurs. Le Mans Métropole contribue au financement de ces opérations par le biais d'une participation d'équilibre. Un crédit de 1 M€ sera inscrit en 2019.

Les opérations en régie :

Initiées en 2013, avec l'intégration de nouvelles communes à Le Mans Métropole, les opérations en régie sont aujourd'hui au nombre de six. Une 7e opération (lotissement du Vieil Hêtre à Rouillon) verra le jour avec la création d'un budget annexe spécifique en 2019.

### - LOGEMENT

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2019
ALLONNES - LOGEMENT SOCIAL	ALLONNES	2 000
ARNAGE - LOGEMENT SOCIAL	ARNAGE	15 000
CHAMPAGNE - LOGEMENT SOCIAL	CHAMPAGNE	24 650
COULAINES - LOGEMENT SOCIAL	COULAINES	34 410
COULAINES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	COULAINES	29 250
LA CHAPELLE SAINT AUBIN - LOGEMENT SOCIAL	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	3 700
LA MILESSÉ - LOGEMENT SOCIAL	LA MILESSÉ	12 550
LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD EST	216 300
LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD OUEST	327 840
LE MANS NORD OUEST - ACCESSION A LA PROPRIETE	LE MANS - NORD OUEST	80 000
LE MANS OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - OUEST	109 000
LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD EST	972 000
LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD OUEST	186 000
MULSANNE - LOGEMENT SOCIAL	MULSANNE	197 800
SAINT SATURNIN - LOGEMENT SOCIAL	SAINT SATURNIN	28 000
SARGE LES LE MANS - LOGEMENT SOCIAL	SARGE-LES-LE MANS	30 500
YVRE L'EVEQUE - LOGEMENT SOCIAL	YVRE L'EVEQUE	59 300
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>2 328 300</b>

Le Mans Métropole développe une politique en matière d'habitat axée sur la prise en compte de l'ensemble des besoins en logement.

## L'ADOPTION D'UN 3E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2019-2025) DANS UN CONTEXTE DE REORGANISATION DU SECTEUR HLM LIE A LA LOI ELAN

L'année 2019 sera marquée par :

- la réorganisation du tissu Hlm suite à la loi ELAN (Engagement pour le Logement et l'Aménagement Numérique) qui sera adoptée à la rentrée,
- l'adoption du 3e PLH (2019-2025),
- la définition et la mise en oeuvre d'un nouveau Schéma Pluriannuel des réhabilitations (2019-2021),
- le démarrage opérationnel de l'ANRU 2,
- la mise en oeuvre du nouveau dispositif d'amélioration du parc privé multi thèmes (Programme "Habitat Qualité") à l'échelle de Le Mans Métropole, lancé en septembre 2018,
- le développement de nouveaux programmes en accession sociale à la propriété.

### - POLITIQUE DE LA VILLE

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2019
ALLONNES - ANRU - QUARTIER CHAOUE - CC DU MAIL	ALLONNES	450 000
COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (MANDAT)	COULAINES	10 000
LE MANS - ANRU 2 SECTEUR EPAU - RUE DE BELGIQUE	LE MANS - EST	50 000
	<b>Total Opérations Individuelles</b>	<b>510 000</b>

## UNE ACTION FORTE POUR LES TERRITOIRES

Les quartiers de Chaoué-Perrières (Allonnes), Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans), Sablons, Ronceray Glonnières-Vauguyon et Épine (Le Mans) bénéficient d'actions spécifiques répondant à des besoins repérés. Ils constituent les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) de l'agglomération mancelle. Le service Politique de la Ville anime et gère le Contrat de ville intercommunal, outil de mise en oeuvre de cette politique dédiée. Autour de la programmation annuelle des actions menées sur les quartiers prioritaires sur les thèmes de l'éducation, du cadre de vie, de l'accès aux droits, du lien social ou de l'emploi, il instruit près de 200 dossiers, accompagne une centaine de porteurs de projets, en lien très étroit avec les partenaires, institutionnels, élus et habitants, selon un cycle contraint prédéfini. Au-delà de ces actions de proximité, le service gère trois dispositifs phares, dans des domaines différents et complémentaires : le **Programme de Réussite Educative**, le Nouveau **Programme de Renouvellement Urbain** et les **Conseils Citoyens**. Pour évaluer cette politique transversale, un **Observatoire** se construit avec l'ensemble des partenaires concernés.

## 4. DÉVELOPPEMENT DURABLE

### - *UNE METROPOLE AGRICOLE*

Le Mans Métropole a décidé en septembre 2017 la mise en place d'un Plan Agricole et Alimentaire Territorial, avec pour objectif de générer une nouvelle dynamique autour des thématiques « agriculture métropolitaine » et « alimentation de qualité ».

Les enjeux pour Le Mans Métropole au travers de ce dossier sont :

- la création d'emplois,
- le développement des circuits courts alimentaires,
- le développement des productions alimentaires de qualité,
- le développement de l'agriculture biologique, des filières sous labels et signes de qualité,
- le maintien et développement de l'agriculture péri-urbaine, en identifiant les besoins fonciers dédiés à cette économie,
- une offre en produits alimentaires de qualité pour les publics en précarité,
- un marketing du territoire (valorisation touristique et filières de développement économique)

Il s'agit d'édifier les bases d'un système agricole et alimentaire pérenne et de mettre en place une gouvernance originale, inexistante actuellement sur ces sujets, en mettant en réseau et en fédérant l'ensemble des acteurs locaux. Un plan d'actions en cours d'élaboration est attendu pour début 2019. Déjà, la structuration de ce plan s'organise autour des thèmes suivants :

- L'éducation à l'alimentation, au « bien manger » qui est un enjeu transversal,
- La valorisation de l'image du territoire, ses atouts agricoles, sa gastronomie,
- Le développement des circuits de proximité et les liens « producteurs-consommateurs »,
- Le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, d'une répartition équitable entre les acteurs et l'accompagnement de l'efficacité économique,
- l'accompagnement de l'efficacité économique,
- L'encouragement des pratiques éco-responsables de production et de consommation.

- EAU

LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS	LE MANS TOUS QUARTIERS	550 000
LE MANS - EAU - MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS TOUS QUARTIERS	161 150
LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000
LE MANS - EAU - BORNES DE PUISAGE ET PURGES SUR RESEAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	9 000
EAU - GENIE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	186 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	320 000
LE MANS C-D-V - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - COEUR DE VILLE	500 000
LE MANS N-E - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD EST	300 000
LE MANS S-O - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - SUD OUEST	150 000
LE MANS OUEST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - OUEST	450 000
LE MANS N-O - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD OUEST	250 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS TOUS QUARTIERS	360 000
LE MANS C-D-V - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - COEUR DE VILLE	350 000
EAU - SERVITUDES CONDUITES EAU POTABLE	LE MANS TOUS QUARTIERS	1 500
EAU - TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION - USINE DE L'EPAU	LE MANS - EST	5 000
SARGE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS	SARGE-LES-LE MANS	70 000
ALLONNES - EAUX - CANALISATIONS	ALLONNES	50 000
COMMUNES LMM HORS LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS METROPOLE	20 000
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>3 742 650</b>

L'important programme de modernisation de l'usine et de sécurisation de la production d'eau se poursuit en 2019. Par ailleurs, suite à la reprise de la compétence « eau potable » sur les communes LMM hors Le Mans au 1er janvier 2018, une sectorisation du territoire est mise en place et le système de télérelève, installé sur les communes hors Le Mans, va être étendu sur la Ville du Mans.

## SECURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'Usine de Production d'Eau Potable de l'Épau (UPEPE) a produit 12,048 millions de m<sup>3</sup> en 2017. Elle alimente la quasi-totalité de la ville du Mans et en partie les communes communautaires ainsi que quelques communes du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle. La première phase de rénovation de cet outil de production a été réalisée en 2013 par l'automatisation du process et la reprise des installations électriques et de la chaîne « ozone ». La restructuration de l'étape de décantation primaire et l'amélioration de la sécurisation du site de l'UPEPE constitue la deuxième phase engagée en 2016. Le conseil communautaire, par délibérations du 29 septembre 2016 et du 12 octobre 2017, a approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 17 435 000 € HT et le programme fonctionnel détaillé de l'opération.

La procédure de marché de conception-réalisation est au stade de la négociation avec les 3 candidats retenus pour déposer une offre. Le projet initial est complété par l'adjonction d'une mission BIM (Building Information Modeling), de la pose de panneaux photovoltaïques sur les installations nouvelles et la location d'un atelier temporaire pendant les travaux portant le montant global de l'opération à  $\approx 20\,600\,000$  €. Cette opération s'est vue notifier une subvention de 600 000 € au titre du nouveau contrat régional 2015-2018 et une subvention régionale de 490 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. La notification du marché de conception-réalisation interviendra début 2019. Les travaux sont envisagés à compter du 1er semestre 2019 jusqu'en 2022. Pour 2019, 1 200 000 € sont inscrits pour les études et 2 500 000 € pour les travaux.

### - ASSAINISSEMENT

STATION EPURATION DES ETANGS	LE MANS - SUD OUEST	4 640 000
CHAMPAGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	CHAMPAGNE	7 000
LMM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	560 000
RUAUDIN - STATION EPURATION	RUAUDIN	65 000
STATION CHAUVINIERE - TRAVAUX METHANISATION	LE MANS - SUD OUEST	7 705 000
GESTION DIAGNOSTIC PERMANENT	LE MANS METROPOLE	45 000
FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	FAY	25 000
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>13 047 000</b>

Les investissements 2019 seront majoritairement consacrés aux travaux structurants des systèmes d'assainissement : début de la construction de l'unité de méthanisation sur la station de la Chauvinière et construction d'un bassin tampon sur le site des Étangs.

### TRAVAUX ET CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA STATION D'EPURATION DE LA CHAUVINIERE



Par délibération du 26 novembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé la construction d'une unité de méthanisation sur le site, la réalisation de travaux d'amélioration de la station et de son exploitation par un prestataire unique. La CFSP (Compagnie Fermière des Services Publics, Groupe VEOLIA) s'est vue attribuer le marché global de performance (notification du 8 août 2017) à l'issue de la consultation lancée en octobre 2016. L'exécution de ce marché, d'une

durée de 9 ans, a débuté le 1er octobre 2017. 2018 a vu la réalisation des travaux sur la filière eau de la station existante et l'élaboration du dossier administratif lié à l'unité de méthanisation à construire sur le site. Les travaux de l'unité de méthanisation débuteront en 2019 avec notamment l'implantation du digesteur et du gazomètre. La fin des travaux est prévue pour novembre 2020 et la première injection de biométhane dans le réseau GRDF en décembre 2020. Pour 2019, 0,130 M€ sont inscrits pour les études et 7,575 M€ pour les travaux.

## CONSTRUCTION D'UN BASSIN TAMPON AUX ETANGS

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 relatif à la station d'épuration des eaux usées de la Chauvinière et des Étangs, la collectivité s'est engagée à réaliser la construction d'un bassin tampon au droit de la station d'épuration des Étangs. Celle-ci sera ensuite supprimée et les effluents seront transférés vers le site de La Chauvinière au moyen d'une station de pompage en empruntant une conduite existante. Le futur bassin de retenue permettra de lisser les débits de pointe en stockant temporairement les effluents. Par délibération du 12 octobre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour un montant de 4,680 M€ dont 4,200 M€ pour les travaux de construction du bassin. L'agence de l'eau a été sollicitée pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux. La date limite de remise des offres pour le marché de travaux a été fixée au 31 octobre 2018 et la notification interviendra début 2019. Les travaux débuteront au cours du premier trimestre avec un objectif de fin pour juin 2019 permettant de répondre aux obligations réglementaires. En 2019, 4,640 M€ sont inscrits pour cette opération.

### - GESTION DES DECHETS

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2019
LE MANS - ACHAT ET INSTALLATION CONTENEURS- CITE PLANTAGENET	LE MANS - COEUR DE VILLE	108 000
LE MANS - CONTENEURS ENTERRES -BORD DE L'HUISNE	LE MANS - EST	1 600 000
LE MANS -TRANSFERT DECHETERIE CHAUVINIERE - ETUDES	LE MANS METROPOLE	94 000
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>1 802 000</b>



## **FIN DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONTENEURS ENTERRES DES BORDS DE L'HUISNE**

Initié dès 2014 par Le Mans Métropole, le programme pluriannuel de mise en service de conteneurs enterrés prévoit d'équiper l'ensemble du quartier des Bords de l'Huisne au Mans pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et

papiers. Les conteneurs enterrés permettent de limiter les risques d'incendie et de mettre en place une collecte sélective destinée à l'ensemble des résidents du quartier, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Une première phase du programme a eu lieu en 2014/2015 avec l'installation de 79 conteneurs enterrés. En 2018, 139 conteneurs enterrés ont été installés. Un montant de 1 600 000 € TTC est inscrit au BP 2019 pour l'installation de 119 nouveaux conteneurs, clôturant ainsi le programme pluriannuel. L'enveloppe globale pour la tranche 2018-2019 est d'environ 3 000 000 € TTC. Des subventions de la Région et du FEDER sont attendues pour environ 1 200 000 €.

## **LANCEMENT DE L'ÉTUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS**

Depuis 2010, Le Mans Métropole est engagée dans un programme de réduction des déchets. Ainsi, le développement du compostage domestique, le refus des publicités dans la boîte aux lettres (stop-pub) ou encore les efforts des usagers dans leurs gestes de consommation ont contribué à une diminution du poids de la poubelle d'Ordures Ménagères résiduelles, dite « poubelle grise ». Parallèlement, l'extension des consignes de tri des emballages, depuis le 1er septembre 2016, doit à terme provoquer un transfert de 30% du volume (10% en poids) collecté auparavant dans la poubelle grise vers le bac jaune ou le PAV de tri sélectif. Ces évolutions conduisent la Collectivité à reconsidérer le service aux usagers sur l'ensemble du périmètre métropolitain. De nombreux usagers relèvent que la fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) est trop importante dans la plupart des secteurs, tandis qu'un passage hebdomadaire pour la collecte sélective serait parfois apprécié. Par ailleurs, l'intégration successive de communes au sein de la communauté urbaine a fait cohabiter des modalités de collecte parfois très différentes (par exemple : maintien de la collecte du verre en porte-à-porte sur les 5 communes intégrées en 2017 tandis que sur le reste de l'agglomération l'apport volontaire a été généralisé en 2012). Il convient donc aujourd'hui

d'harmoniser (redimensionner et rééquilibrer les tournées de collectes des déchets) et de moderniser le fonctionnement du service. La lisibilité pour les usagers doit aussi être recherchée.

## - **TRANSITION ENERGETIQUE**



Le Plan Climat Énergie (PCE) Le Mans Métropole – Ville du Mans organise et présente le plan d'actions de la collectivité pour la durée du mandat pour la transition énergétique.

### **LE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a introduit de nouvelles dispositions concernant les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) afin qu'ils intègrent un volet « air ». Ainsi depuis juin 2016, les PCET sont devenus des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Les PCAET doivent désormais prendre en compte, entre autres, les questions suivantes :

- la séquestration du CO<sub>2</sub>,
- la vulnérabilité au changement climatique,
- l'identification et la lutte contre les polluants atmosphériques,
- l'adaptation au dérèglement climatique.

Les objectifs du Plan Climat Énergie, adopté par les 2 assemblées en septembre 2014 devront être réajustés. Pour mémoire, ils visaient à l'horizon 2020 (sur la base d'un diagnostic établi en 2010),

- une réduction de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique,
- une part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie portée à 20%.

Il convient de souligner que ce dernier objectif est largement dépassé depuis l'extension du réseau de chaleur en considérant la chaleur de récupération distribuée à partir de l'UVED.

## - LES RESEAUX D'ENERGIE

### LE RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN



Le Mans Métropole a concédé à la société Syner'gie, filiale du groupe Dalkia dédiée à cette concession, le service public de la chaleur. Le nouveau contrat, signé le 27 juillet 2016 pour 24 ans prévoit la réalisation de 23 M€ de travaux de modernisation et d'extension du réseau. Ces travaux permettent de mieux valoriser la chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) de la Chauvinière et de contribuer fortement à la transition énergétique de notre territoire.

#### Les réseaux de chaleur métropolitain outils de transition énergétique

#### **Contribution notable au Plan Climat Énergie : - 37% d'émission de CO2**

Les travaux sur l'UVED et le réseau de chaleur métropolitain contribuent très fortement aux objectifs du Plan Climat Énergie de Le Mans Métropole en permettant, à l'horizon 2020, d'augmenter la production d'Énergie Renouvelable et de Récupération (ENR&R) de 100 000 Mégawatheures/an et de diminuer de 32 000 tonnes/an les émissions de CO2 du territoire (équivalent à 8 500 voitures en moins). Ramené aux émissions de CO2 calculés par le Bilan Carbone de la ville du Mans et de Le Mans Métropole (86 000 tonnes d'équivalent CO2 annuel), ce projet permet à lui seul d'aller au-delà de l'objectif de 2020 (- 20% de CO2) avec une économie de 37%.

## 5. NATURE DANS L'AGGLOMERATION

### - STRUCTURES TOURISTIQUES ET COMMUNAUTAIRES

Libellé opération	Axe géographique	BP 2019
AIRES DE CAMPING CAR	LE MANS METROPOLE	54 000
PLAN D'EAU DE LA GEMERIE - BLOC SANITAIRES DOUCHES	LE MANS METROPOLE	260 000
AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS	LE MANS METROPOLE	70 000
<b>Total Opérations Individuelles</b>		<b>384 000</b>

### OFFICE DU TOURISME



Adoptée en juillet 2017, la loi NOTRE a transféré aux établissements public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence liée au tourisme. Le Mans Métropole ainsi exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres et dans les conditions prévues par la loi, respectivement la compétence en matière de :

- création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique,
- de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

### LE CAMPING DU PONT ROMAIN A YVRE-L'ÉVEQUE

Le camping est géré en délégation de service public par la société RECREA via sa marque ONLYCAMP depuis le 1er janvier 2013 pour une durée de 7 années. L'année 2019 sera donc marquée par le renouvellement de cette DSP. Celle-ci s'accompagne d'une réflexion sur l'extension du camping : sur les terrains situés entre le camping et l'Huisne, à valoriser en tenant compte de leur caractère inondable sur un terrain privé hors zone inondable situé dans le prolongement des installations actuelles. Cet équipement est classé 4 \*\*\*\* et bénéficie du label « Tourisme et Handicap » pour les 4 principales déficiences (intellectuelle, motrice, auditive et visuelle) et du label « Accueil Vélo » depuis juillet 2016. Ouvert de mi-mars à mi-novembre le camping accueille une majorité de touristes étrangers (près de 60%) et connaît des périodes de très fortes affluences liées aux manifestations organisées à proximité (notamment les événements liés au circuit des 24h). A partir de ces manifestations l'objectif du

délégataire consiste à privilégier une prolongation des séjours en incitant les clients à découvrir la richesse du Mans et ses alentours. Les enquêtes clientèles et les commentaires des internautes sont globalement positifs (le cadre calme et verdoyant et la qualité des prestations - accueil et équipements- sont appréciés). Des travaux ont été conduits en 2018 sur la piscine du camping. Suite à d'importants dysfonctionnements durant la saison estivale, une intervention complémentaire d'urgence a été nécessaire, et de nouveaux travaux sont programmés au printemps 2019.

## 6. RESSOURCES INTERNES

### - RESSOURCES HUMAINES

Le budget prévisionnel des Ressources Humaines de Le Mans Métropole s'élève à 76 M€ brut pour 2019 (66,4 M€ pour le budget principal, 5,5 M€ pour l'Eau et 4,3 M€ pour l'Assainissement). Le Mans Métropole refacture environ 26% de sa masse salariale à la Ville du Mans. Après refacturations, la charge nette pour le budget principal de Le Mans Métropole est de 48,4 M€, soit une évolution de – 1,61 % en net final par rapport au BP 2018.

#### Reprise du plan de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires

L'accord de 2016 modifié portant sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des agents (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations jusqu'en 2022. La mise en oeuvre des mesures statutaires et indiciaires prévues pour 2018 a été reportée d'un an et est donc applicable en 2019. On distingue deux volets, d'une part les mesures statutaires qui prévoient le passage en catégorie A au 1er février 2019 des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs. Et d'autre part, des mesures de revalorisations indiciaires pour les agents de catégorie A (filiale médico-sociale), B et C ainsi qu'une seconde phase du dispositif de transformation de primes en points d'indice pour les agents de catégorie A (sauf filiale médico-sociale). Le coût total du dispositif est estimé à 220 000 € en 2019, pour le budget principal.

#### Gel du point d'indice

Le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice pour 2019.

#### LES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

##### Evolution des effectifs permanents depuis 2015

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Septembre 2018
<b>Agents permanents au 31 décembre</b>	1319	1341	1342	1351
<b>% d'évolution N -1</b>	- 0,8%	+ 1,7%	+ 0,1%	+ 0,7%

Le Mans Métropole a intégré en 2018 dans ses effectifs 5 agents transférés de la Ville du Mans.